

---

Patrick HENRIET

## Infantes, *Infantaticum*. Remarques introductives

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Patrick HENRIET, « Infantes, *Infantaticum*. Remarques introductives », *e-Spania* [En ligne], 5 | juin 2008, mis en ligne le 01 juillet 2008. URL : <http://e-spania.revues.org/index12593.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : SEMH-Sorbonne  
<http://e-spania.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://e-spania.revues.org/index12593.html>

Document généré automatiquement le 01 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© e-Spania

Patrick HENRIET

## Infantes, *Infantaticum*. Remarques introductives

- 1 Filles puînées des rois d'Espagne et du Portugal, les infantes renvoient dans l'imaginaire à des personnes plutôt qu'à des institutions ou à des systèmes. Pourtant, jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, soit jusqu'au moment où elles purent jouir, en tant qu'infantes, d'un pouvoir et d'une influence vraisemblablement inégalés par la suite, leur action fut indissociable d'une institution originale, que les textes latins nomment *Infantaticum*, *Infantazgo* en castillan. Celui-ci peut être caractérisé, au moins dans un premier temps, comme un ensemble de terres qui étaient attribuées en viager à ces filles puînées, à condition toutefois qu'elles restassent célibataires. Par commodité, nous parlerons ici d'« Infantado » en reprenant le terme au castillan moderne. Les infantes apparaissant plus ou moins en même temps que les *Infantados*, nous rappellerons brièvement ce que fut cette « institution » (mais le terme est sans doute trop fort) entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, ce qui nous permettra de mieux comprendre le rôle social, politique et religieux de celles qui se trouvaient à leur tête. Lequel, pour certaines en tout cas, fut grand.
- 2 Nous commencerons par la lecture d'un texte qui met en scène Sancha, sœur de l'« empereur » Alphonse VII (1126-1157), maîtresse de l'*Infantado* entre 1126 et 1157, l'une des figures les plus marquantes de ce dossier<sup>1</sup>. Fille de Raymond de Bourgogne († 1107) et de la reine Urraca (1109-1126), Sancha reçut en 1127 au plus tard ce que l'on nommait alors l'« honneur de Saint-Pélagie »<sup>2</sup>. Elle résidait habituellement dans le monastère de Saint-Isidore de León, qui se trouvait alors à la tête des possessions confiées aux infantes léonaises. Dans les années 1220/1230, Lucas de Tuy écrit un *Liber miraculorum sancti Isidori* qui accordait une large place à Sancha, promotrice au premier chef du culte d'Isidore de Séville<sup>3</sup>. Reprenant les textes mais aussi les souvenirs des décennies antérieures, Lucas rapporte dans le chapitre 35 une apparition d'Isidore à notre infante, avec les conséquences qui s'en suivirent. Lisons Lucas, nous en tirerons ensuite quelques premiers enseignements :

J'ai choisi de ne pas dissimuler ceci, qui, peut-être, pour certaines femmes dévotes, pour la préservation de leurs corps et le salut perpétuel de leurs âmes, servira d'exemple afin de révéler le saint confesseur dans la crainte de Dieu. Alors que la susdite reine Sancha demeurait dans le palais qui était contigu à l'église du bienheureux confesseur, et alors qu'elle priait fréquemment Dieu par la fenêtre qui, sur le plus haut mur de cette église, c'est-à-dire sur le pinacle, se trouve face à l'autel majeur, regardant le corps, ou autrement dit le sépulcre, du bienfaisant docteur, alors qu'elle portait constamment ses regards sur les chanoines psalmodiant dans le chœur, un jour, ravie en extase, elle vit les cieux ouverts avec, dans une remarquable chambre nuptiale faite d'or et brillant de pierre précieuses, son époux, le grand docteur Isidore, brillant d'une intense lumière entre les chœurs angéliques et les bataillons immaculés de vierges saintes. D'une voix très claire, celui-ci lui dit : « Ma sœur, épouse chérie et très douce, voici la chambre nuptiale préparée par Dieu à ton usage à condition que tu t'appliques à respecter pour Dieu, dans un état d'esprit inchangé, la promesse de virginité que tu m'as faite. Cependant, ce lieu qui t'abrite est consacré à Dieu et se trouve extrêmement proche de l'église, aussi quitte ce palais, construis-en un autre pour toi et donne celui-ci à mes chanoines, car il ne convient pas qu'une personne séculière y habite corporellement, même par hasard ; si tu as toi-même fait vœu de virginité devant Dieu, et si j'ai toujours chéri les femmes consacrées à Dieu, je n'ai en revanche jamais accepté leur résidence corporelle prolongée à mes côtés ». Ayant entendu cela, et alors que la vision prenait fin, la reine revint à elle. Convoquant le prieur de vénérable sainteté, Pierre Arias, avec ses chanoines, elle leur octroya immédiatement le susdit palais, et elle rapporta avec une pieuse dévotion sa vision en pleurant, puis aussitôt, se rendant devant le corps sacré de son époux et rendant grâce à Dieu pour les biens célestes qui lui avaient été promis, elle offrit au Seigneur le sacrifice intime de la louange du cœur et de ses prières. Sa dévotion et l'effusion de ses larmes étaient telles qu'elles firent pleurer tous ceux qui se trouvaient là. Après cela, elle déménagea vers une autre demeure sur

la place de cette même église, et tout séculier, en particulier toute femme, qui voulut résider dans le dit palais, ou bien y pratiquer un commerce charnel, fut contraint de partir après avoir causé des torts et après avoir expérimenté en sa personne et en ses biens l'indignation de Dieu (...).<sup>4</sup>

3 Ce riche texte livre nombre d'éléments sur ce qu'était, et aussi sur ce que ne pouvait plus être, une infante dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle, période que l'on peut considérer comme un tournant dans l'histoire de l'*Infantado*. Infante par excellence, Sancha était de fait à la tête d'un établissement religieux, Saint-Isidore, qui avait été et qui demeurait l'un des plus importants points d'appui du pouvoir royal. Sœur d'Alphonse VII, Sancha portait d'ailleurs, en même temps que l'épouse de son frère, le titre de *regina*. Lucas ne se prive pas de le rappeler<sup>5</sup>. Elle avait en charge un vaste ensemble de terres dont Saint-Isidore était la tête et que l'on appelait *Infantaticum* : si Lucas n'utilise pas ici le nom, le culte d'Isidore constituant son véritable propos, il est hors de doute que celui-ci était connu depuis longtemps et désignait bien un ensemble d'églises et de terres placées sous la domination d'une infante<sup>6</sup>. Quel est exactement le statut de celles-ci ? Le texte insiste ici sur la virginité de Sancha, qui s'est engagée en ce sens devant Isidore et qui, pour cette raison, mérite d'être appelée sa « sœur », son « épouse chérie et très douce »<sup>7</sup>. Toute la tendresse affective irriguant ce passage, de même que l'utilisation d'un vocabulaire amoureux et presque charnel (chambre nuptiale et corps de l'époux), qui n'est pas sans rappeler les nombreux commentaires sur le *Cantique des Cantiques* écrits aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles<sup>8</sup>, tout cela est la conséquence directe de cet état de virginité. Cependant, comme on s'en doute, cet amour mutuel doit s'entendre sur un plan exclusivement spirituel. Il ne saurait même s'accommoder d'une trop grande proximité ici-bas, car comme le rappelle Lucas par la bouche d'Isidore, Sancha reste une laïque. Et c'est bien là toute l'ambiguïté du statut des infantes. Vierges associées à une institution religieuse dominante<sup>9</sup>, elles ne sont cependant ni abbesses ni moniales. Dans le contexte d'une église réformée qui, depuis l'époque grégorienne, pense et marque mieux que par le passé la forte séparation entre clercs et laïques, les infantes royales n'ont plus le droit de vivre dans le monastère. Sancha peut bien être l'épouse chérie d'Isidore, elle devra attendre la mort pour résider « corporellement » à ses côtés. Alors, et alors seulement, elle rejoindra les bataillons de vierges qui flanquent le « docteur des Espagnes ». L'apparition d'Isidore à Sancha marque donc la fin d'une époque et rejette définitivement les infantes royales du côté des laïques et du monde séculier.

4 Il n'en était pas toujours allé ainsi, car depuis le X<sup>e</sup> siècle les infantes avaient toujours été associées à des monastères royaux, voire comtaux dans le cas de la Castille. Les premiers cas bien attestés remontent au moins au X<sup>e</sup> siècle et ont été étudiés à diverses reprises. On n'en retracera pas ici l'histoire, mais quelques rappels s'imposent néanmoins. On sait que dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, l'infante Elvire, fille de Ramire II de León (931-950), gouverne San Salvador de Palaz de Rey, puis Saint-Pélagie de León, qui lui succède. Il n'est pas du tout certain qu'elle ait été moniale<sup>10</sup>. Dans ces mêmes régions, et bien qu'il ne s'agisse pas d'une infante à proprement parler, il convient aussi de mentionner la reine Thérèse, veuve de Sanche I<sup>er</sup> (960-965), qui fut *Deo vota* à Saint-Pélagie d'Oviedo vers la fin du X<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. En Castille, deux lieux s'imposent à l'attention : le monastère de Covarrubias, fondé en 978 par le comte Garcia Fernandez de Castille (970-995) et son épouse pour leur fille Urraca, puis Saint-Sauveur d'Oña, fondé par Sanche Garcia (995-1017) en 1011 pour sa fille Tigride<sup>12</sup>. Urraca et Tigride étaient toutes deux *Deo votas* mais n'avaient pas le statut de moniales. Au XI<sup>e</sup> siècle, les deux infantes les mieux connues sont Urraca et Elvire, les filles de Ferdinand I<sup>er</sup> (1037-1065), dont l'auteur de l'*Historia Silense* dit au début du XII<sup>e</sup> siècle que leur père leur donna « tous les monastères de l'ensemble de son royaume, afin qu'elles y vivent jusqu'à la fin de leur vie sans prendre de mari ». Formule que reprend un siècle plus tard Lucas de Tuy,

en l'amplifiant et en y introduisant le terme d'*Infantaticum*<sup>13</sup>. En 1099, le testament d'Elvire identifie clairement le monastère de Saint-Isidore comme *caput* de l'*Infantado*<sup>14</sup>.

5 L'*Infantado* apparaît donc comme une variante assez particulière de ces monastères royaux que l'on trouve partout en Europe. Les filles vivent dans un état mal déterminé, elles sont *Deo votas* et ne se marient pas. A leur mort, la couronne récupère les possessions qu'elle avait octroyées. Plus que d'institution, il conviendrait sans doute de parler d'une pratique, laquelle n'apparaît d'ailleurs clairement définie que dans des textes tardifs, chez Lucas de Tuy, mais aussi chez Rodrigo Jiménez de Rada qui écrit, à propos de Covarrubias, que l'ensemble du patrimoine attribué au nouveau monastère avait été appelé *Infantaticum* « afin que si une femme de sa parenté ne pouvait ou ne voulait obtenir la protection d'un époux, elle fût dotée avec largesse, ainsi qu'il convenait, sur les biens du monastère, en exceptant seulement ce qui était nécessaire aux moines qui serviraient Dieu et les saints martyrs en ce lieu »<sup>15</sup>.

6 Paradoxalement lorsque, les premiers, Lucas et Rodrigue décrivaient avec une certaine précision le fonctionnement de l'*Infantado*, ils s'intéressaient à une réalité qui appartenait déjà largement au passé. Dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, en effet, le schéma existant peinait à trouver sa place dans le cadre d'une Église certes encore largement contrôlée par les rois, mais néanmoins beaucoup plus proche des standards romains et ultra-pyrénéens. Il convenait désormais d'appartenir clairement à un *ordo* bien défini, celui des clercs ou celui des laïques. Situées jusque là dans une sorte d'entre deux, proches du monde monastique et participant du pouvoir séculier, les infantes étaient rejetées vers le monde d'où elles venaient, celui des puissants laïques amis de l'Église. Protecteurs attitrés des établissements qui dépendaient d'eux, ceux-ci devaient désormais respecter, au moins en apparence, les « libertés » dont il était question depuis quelques décennies. C'est tout le sens de l'expulsion en douceur de Sancha, contrainte d'abandonner sa résidence dans un monastère qu'elle avait elle-même réformé, ironie du sort, quelques années plus tôt. Lorsqu'elle avait pris possession de l'*Infantado*, la sœur d'Alphonse VII avait en effet trouvé un monastère féminin sans doute épaulé par une petite communauté masculine. Mais en 1148, les moniales avaient été priées de s'installer ailleurs, et une communauté de chanoines réguliers suivant la prestigieuse règle de saint Augustin avait pris possession des lieux<sup>16</sup>. L'infante vivant dans les murs de Saint-Isidore apparaissait donc, et c'était une nouveauté, comme une laïque dérangeant des hommes menant une vie régulière. Ainsi, le moment d'apogée de l'*Infantado* annonçait-il déjà la fin du système, car pour être irréprochable, Sancha devait accepter sa condition de laïque. Proche du monastère, elle devait désormais lui être extérieure.

7 Les choses semblent ensuite aller très vite. Sancha est la dernière grande infante connue, au sens que l'on peut donner à ce terme dans la continuité de ce que nous avons vu pour le haut Moyen Âge. Dès la génération suivante, en 1165, une autre Sancha, sa nièce, fille d'Alphonse VII et sœur de Ferdinand II de León, reçoit l'*Infantado* avec les *monasteria et omnia que ad infantadigum pertinent*<sup>17</sup>. Mais la grande nouveauté, c'est que cette Sancha là n'est plus une *Deo vota*. Elle est mariée au roi Sanche VI de Navarre et ne peut plus prétendre rejoindre les cœurs de vierges qui accompagnaient Isidore. Il ne semble d'ailleurs pas qu'elle ait joué un rôle particulier dans l'histoire du monastère qui avait été à la tête de l'*Infantado* léonais<sup>18</sup>. Celui-ci ne représente sans doute plus alors qu'un ensemble de terres. On peut donc faire l'hypothèse que l'*Infantado* fonctionna dans un premier temps comme une sorte d'institution royale qui permettait à la fois de sacrifier la famille royale (comtale pour la Castille) et de tenir une partie de l'Église régulière. Puis, dans un contexte plus « européen », il aurait continué à exister en nom alors qu'il était largement vidé de sa substance et que le premier modèle d'infanta, *Deo vota*, disparaissait. Certes, il conviendrait de vérifier ce que cette construction peut avoir de trop linéaire... Mais on le voit, du X<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, le mot « infante » peut désigner des réalités sans doute très différentes.

8 De façon plus générale, la question des infantes pose celle de la « gouvernance au féminin », un chantier qui déborde largement celui des infantes. En effet, si ces dernières ont dans un premier temps participé d'un certain type de gouvernance en occupant une fonction particulière dans le registre des sacralités, on peut se demander si cette fonction leur était propre, ou si au contraire elle n'était pas susceptible d'être remplie par tous les membres féminins de la famille royale, dont bien évidemment les épouses. Le cas d'Urraca, très certainement responsable des grands travaux à Saint-Isidore au début du XII<sup>e</sup> siècle, comme l'a bien montré Therese Martin, est à cet égard emblématique<sup>19</sup>. Mais il est également trompeur, car Urraca gouvernait directement, elle était reine et non femme de roi. Il conviendrait donc, parallèlement aux infantes, de s'interroger sur les épouses. Ce pourrait être l'objet d'un futur colloque. Sans préjuger des résultats, on a tout de même le sentiment que si les femmes ont eu, au-delà du conjoncturel, un rôle particulier dans le gouvernement du royaume, c'est sur le plan des politiques ecclésiastiques et de la piété. Des figures comme celles de Sancha, épouse de Ferdinand I<sup>er</sup>, ou comme celle de Stéphanie, épouse de Garcia I<sup>er</sup> de Navarre, peuvent être étudiées sous cet angle<sup>20</sup>. Pour le Moyen Âge central, il faudrait sans doute s'intéresser aussi aux images : Joaquin Yarza a voici peu attiré l'attention sur le rôle surprenant des reines dans les enluminures du premier cartulaire de la cathédrale d'Oviedo, l'extraordinaire *Liber testamentorum*<sup>21</sup>. Les épouses participeraient donc d'un système qui, dépassant et englobant celui de l'*Infantado* et des infantes, assignerait aux femmes un rôle fonctionnel, implicite mais bien réel, dans l'organisation du pouvoir chrétien.

## Annexe

### 9 Apparition d'Isidore de Séville à la *regina* Sancha, sœur d'Alphonse VII Récit de Lucas de Tuy

#### *Liber miraculorum beatissimi Isidori*, cap. 35

D'après le manuscrit León, Archivo de la real Colegiata de San Isidoro, ms 63, fol. 18.

10 Cap.XXXV Qualiter beatus Ysidorus apparuit regine Sancie sponse sue ipsamque de futura beatitudine cercioravit et quare predicta Sancia vocata fuit regina et de Hyspaniarum diversitate et divisione.

11 Hoc etiam non duxi occultandum silentio, quod fortassis aliquibus divini timoris et sancti confessoris Deo devotis feminis erit exemplum reverencie, ad ipsarum corporum honestatem, et salutem perpetuam animarum. Cum regina prefacta Santia in palatio quod erat contiguum beati confessoris ecclesie moraretur, et per fenestram que in eminentiori templi eiusdem pariete, id est in pinaculo, contra maius altare respicit aspiciendo frequenter almi doctoris corpus, hoc est sepulcrum, oraret dominum, et canonicos Deo psallentes in choro intueretur asidue, quadam die rapta in extasi vidit celos apertos, et in thalamo auro et gemmis radiantibus insignito, sponsum suum magnum doctorem Ysidorum, inter choros angelorum et sanctarum virginum candidissimas turmas nimia claritate fulgentem, et voce clara sibi dicentem: « Soror mea, dilecta et dulcissima sponsa, hic est thalamus tibi a domino preparatus, si virginitatis propositum quod mihi pollicita es, inviolata mente Deo studueris conservare. Dum vero quia his qui te continet locus est domino consecratus, et ecclesie valde propinquus, recede ab isto palatio, et aliud tibi edifica et hoc trade meis canonicis, quia non licet alicui seculari persone in eo corporaliter vel temere habitare, et quamvis ipsa virginitatis voto te Deo sacraveris, et ego Deo devotas semper dillexerim feminas, tamen numquam acceptam habui earum mecum diutinam residentiam corporalem. » Quibus auditis, regina visione cesante ad se reversa est, et convocatis ad se reverende sanctitatis Petrum Arie priorem cum suis canonicis, illico illis palatium contullit suprascriptum, et cum fletu et pia devotione retulit visionem, ac statim cum eis ad sacratissimum sponsi sui corpus accedens, pro celestibus promissis bonis gratias agens, cordis intimo laudis et precum domino hostias imolabat. Tanta quidem erat eius devotio et efusio lacrimarum, ut omnes qui aderant ad lachrymas provocaret. Quibus peractis ad aliam in platea eiusdem ecclesie se transtulit domum, et quicumque secularis presertim femina in dicto

palatio habitandi gratia voluit residere, aut carnis lubrica exercere, in se ac rebus indignationem Dei expertus, post detrimenta discedere est coactus (...).

### Notes

1 Sancha a fait l'objet d'une monographie : Luisa GARCÍA CALLES, *Doña Sancha, hermana del emperador*, León: Archivo Histórico Diocesano, 1972 (Fuentes y estudios de historia leonesa, 7).

2 Jusqu'en 1124, Sancha souscrit les documents en son nom propre. En 1127, elle dit avoir reçu de son frère l' « honneur de Saint-Pélagie » : Taurino BURÓN CASTRO, *Colección documental del monasterio de Gradefes* (Fuentes y Estudios de Historia Leonesa 71), León : Archivo Histórico Diocesano, 1998, n° 24, p. 38 ; Patrick HENRIET, « *Deo votas*. L'Infantado et la fonction des infantes dans la Castille et le León des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », dans *Au cloître et dans le monde. Mélanges en l'honneur de Paulette L'Hermite-Leclercq*, études réunies par Patrick HENRIET et Anne-Marie LEGRAS, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 189-203, ici p. 197.

3 Je rappelle que le *Liber miraculorum sancti Isidori*, conservé dans les manuscrits 61 et 63 de la Real Colegiata de San Isidoro, est encore inédit. Il a cependant fait l'objet d'une traduction castillane au XVI<sup>e</sup> siècle : Juan DE ROBLES, *Libro de los miraglos de Sant Isidro arzobispo de Sevilla*, Salamanque, 1525. Traduction reprise et modernisée dans Julio PÉREZ LLAMAZARES, *Historia de la Real Colegiata de San Isidoro de León*, León, 1927 (réédition León : Universidad de León – Catedra de San Isidoro de la Real Colegiata de León., 1992). L'oeuvre de Lucas est cependant suivie d'autres textes : il convient donc de manier le livre avec précaution.

4 Archivo de la Real Colegiata de San Isidoro de León, ms 63, fol. 18. Le texte latin est retranscrit *infra*. Raisons pour lesquelles le ms 63 est préférable au ms 61 : Patrick HENRIET, « Hagiographie et politique à León au début du XIII<sup>e</sup> siècle: les chanoines réguliers de Saint-Isidore et la prise de Baeza », dans *Revue Mabillon*, n.s. 8 (= t. 69), 1997, p. 53-82, ici p. 77-78.

5 *Ipse etiam imperator Santie sororis prudentia et consilio non solum in temporalibus, verum etiam in spiritualibus catholice regeatur, cunctus eam populus precedente, causa et merito reginam patrie re et nomine efferebant. Cum alicui noluerit nubere viro, sed magis in virginitatis vivens proposito, cum fratre solitudinem regni gerebat, et sponsum suum beatum Isidorum fatebatur*, Lucas, *Liber miraculorum sancti Isidori*, ms 63, fol. 18v. Voir aussi le *Chronicon mundi* de Lucas : *quam ea hora, qua a Legionensibus et Castellanis est confirmatus in regem, secum sedere fecit et reginam vocari iussit*, *Chronicon*, IV, 74, éd. Emma FALQUE, Turnhout: Brepols, 2003 (Corpus Christianorum, Continuatio Medievalis, 74), p. 310. Luisa GARCÍA CALLES, *Doña Sancha, op. cit.*, p.28, montre que la sœur d'Alphonse utilise plus fréquemment son titre de reine à la fin de sa vie.

6 Voir par exemple le document cité en note 17.

7 *Soror mea, dilecta et dulcissima sponsa (...)*. Voir le texte *infra*. Le fait qu'Isidore s'adresse aussi à Sancha comme à sa soeur (*soror mea*) n'aura échappé à personne. Un tel qualificatif n'apparaît normalement pas dans ce contexte de piété amoureuse et doit évidemment être mis en relation avec le fait que Sancha est la sœur d'Alphonse VII. Ce qui revient indirectement à sanctifier ce dernier.

8 Un relevé récent des différents commentaires *du Cantique des Cantiques* au XII<sup>e</sup> siècle: Carlo DEZZUTO, « Il Cantico dei Cantici nel XII secolo : Una presenza davvero significativa », dans *Studia monastica*, 48, 2006, p. 59-99. Voir Friedrich OHLY, *Hoheliedstudien. Grundzüge einer Geschichte der Hoheliedauslegung des Abendlandes bis um 1200*, Wiesbaden : F. Steiner, 1958 ; Ann W. ASTELL, *The Song of Songs in the Middle Ages*, Cornell University Press, 1990, et E. Ann MATTER, *The Voice of My Beloved. The Song of Songs in Western Medieval Christianity*, University of Pennsylvania Press, 1992.

9 Faut-il parler de vierges consacrées ? C'est peu probable et rien n'indique à ma connaissance une ritualisation du statut d'infante.

10 Voir Antonio VIÑAYO, « Reinas e infantas de León, abadesas y monjas del monasterio de San Pelayo y San Isidoro », dans *Semana de Historia del monacato. Cantabro-Astur-Leonés*, Oviedo : Monasterio de San Pelayo, 1982, p. 123-133. Mais Elvire était-elle vraiment moniale ?

11 *Sub regimine electa et Deo vota Tarasia regina Christi ancilla*, éd. Francisco Javier FERNÁNDEZ CONDE, Isabel TORRENTE FERNÁNDEZ et Guadalupe DE LA NOVAL MENÉNDEZ, *El monasterio de San Pelayo de Oviedo. Historia y fuentes. Colección diplomática (996-1325)*, Oviedo: Monasterio de San Pelayo, 1978, p. 20. Francisco Javier FERNÁNDEZ CONDE, « Orígenes del monasterio de San Pelayo », in *Semana de Historia del monacato*, *op. cit.*, p. 99-121, et dernièrement ID. et Isabel TORRENTE FERNÁNDEZ, « Los orígenes del monasterio de San Pelayo », dans *Territorio, sociedad y poder. Revista de estudios medievales*, 2, 2007, p. 183-202, ici p. 188-193, met en valeur l'action politique de Thérèse à Oviedo. Thérèse gouverne le monastère, elle est *Deo vota*, mais on peut avoir des doutes sur sa condition de moniale.

12 Documents de fondation dans par Manuel ZABALDA DUQUE, *Colección diplomática de los condes de Castilla. Edición y comentario de los documentos de los condes Fernán González, García Fernández, Sancho García y García Sánchez*, n° 53-54, Junta de Castilla y León, 1998, p. 396-410 (Covarrubias) et n° 64, p. 458-478 (Oña), avec la bibliographie. Dernièrement, Georges MARTIN, « Fondations monastiques et territorialité. Comment Rodrigue de Tolède a inventé la Castille », dans *Représentation de l'espace et du temps dans l'Espagne des IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. La construction de légitimités chrétiennes*, dir. Patrick HENRIET, Lyon : ENS-Éditions, 2003 (Annexes des *Cahiers de linguistique et de civilisation hispaniques médiévales*, 15), p. 243-261

13 *Tradidit etiam filiabus suis omnia totius regni sui monasteria, in quibus usque ad exitum huius vite absque mariti copula viverent*, éd. Justo PÉREZ DE URBEL et Atilano GONZÁLEZ RUIZ-ZORRILLA, *Historia Silense*, Madrid : Aldecoa, 1959, p. 205. A comparer avec Lucas de Tuy, qui cite la *Silense* mais réécrit le passage : *Tradidit etiam filiabus suis, Urrace scilicet et Geloyre, totum infantaticum cum omnibus monasteriis que ipse construxerat, admonens ut usque ad exitum huius vite ipsas ecclesias adhornarent et absque mariti copula viverent*, Lucas, *Chronicon mundi*, IV, 57, éd. Emma FALQUE, p. 292.

14 María Encarnación MARTÍN LÓPEZ, *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. A. Serie documental. I/1. Documentos de los siglos X-XIII. Colección diplomática*, León: Universidad de León – Catedra de San Isidoro de la Real Colegiata de León., 1995, n° 11, p. 34. Sur le « testament » d'Elvire, Georges MARTIN, « Le testament d'Elvire (Tábara, 1099) », dans ce numéro d'*e-Spania* 5, juin 2008, [En ligne] : <http://e-spania.revues.org/document12303.html>.

15 *Statuit Infantaticum appellari eo intuitu, quod si aliqua de genere suo non posset aut nollet mariti comparis solacia adipisci, de bonis monasterii provideretur eidem largiter et decenter, demptis dumtaxat neccessariis clericorum qui inibi Deo et sanctis martiribus deservirent*, Jiménez de Rada, *Historia de rebus Hispaniae*, V, I, éd. Juan FERNÁNDEZ VALVERDE, Turnhout : Brepols, 1987 (Corpus christianorum, Continuatio medievalis LXXII), p. 150.

16 María Encarnación MARTÍN LÓPEZ, *Colección diplomática*, éd. cit., n° 44, p.71-73. L'épisode est longuement rapporté par Lucas de Tuy dans le *Liber miraculorum*. Édition et commentaire du texte dans Patrick HENRIET, « Hagiographie et politique à León », art. cit., p. 78-82.

17 Édition du texte intégral de l'acte dans Patrick HENRIET, « L'infantado », art. cit., p. 202-203.

18 Sancha, sœur de Ferdinand II, est absente de la documentation de Saint-Isidore.

19 Therese MARTIN, *Queen and King: Politics and Architectural Propaganda in Twelfth-Century Spain*, Leyde-Boston : Brill, 2006 (The Medieval and Early Modern Iberian World).

20 Le cas de Stéphanie est moins connu que celui de Sancha. Je pense notamment à son rôle dans le privilège de fondation de Santa María de Nájera (1052-1056) : édition Margarita CANTERA MONTENEGRO, *Colección documental de Santa María de Nájera, Tomo I (siglos X-XIV)*, San Sebastián : Eusko Ikaskuntza, 1991 (Fuentes documentales medievales del País Vasco, 35), n° 10, p. 17-22. Mais voir encore Fidel FITA, « Santa María la Real

de Nájera. Estudio crítico », dans *Boletín de la Real Academia de la Historia*, 26, 1895, p. 155-183. Reproduction de l'enluminure dans Manuel GÓMEZ MORENO, *El arte románico español. Esquema de un libro*, Madrid, 1934, p. 16-17.

21 Joaquín YARZA, « Las miniaturas del Libro de los Testamentos », dans *Liber Testamentorum Ecclesiae Ovetensis*, Barcelone : Moleiro, 1995, p. 176 sq. Voir aussi l'étude de Ghislaine FOURNÈS dans ce volume.

---

### **Pour citer cet article**

Référence électronique

Patrick HENRIET, « Infantes, *Infantaticum*. Remarques introductives », *e-Spania* [En ligne], 5 | juin 2008, mis en ligne le 01 juillet 2008. URL : <http://e-spania.revues.org/index12593.html>

---

**Patrick HENRIET**

Université Bordeaux 3, SIREM (GDR 2378, CNRS)

---

### **Droits d'auteur**

© e-Spania

---

### **Résumé / Resumen**

Ce texte commence par donner un chapitre des Miracles d'Isidore de Séville écrits par Lucas de Tuy (années 1220-1230). On y voit le saint expulser du monastère de Saint-Isidore l'infante Sancha, sœur d'Alphonse VII et maîtresse de l'*Infantaticum*. Une époque se termine, qui, depuis le X<sup>e</sup> siècle, avait été marquée par le rôle éminent de certaines infantes (filles et soeurs de rois), placées à la tête d'un ensemble de possessions structurées par un ou plusieurs monastères. A la mort des infantes, ces « infantats » (*infantaticum*) revenaient à la couronne. Cette pratique, qu'il serait sans doute exagéré de qualifier d'institution, ne nous est clairement présentée que chez les chroniqueurs du début du XIII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'elle disparaît en tant que telle. L'histoire de l'*Infantaticum* invite donc à s'interroger sur le rôle des femmes dans les stratégies de pouvoir propres à l'Espagne du Moyen Âge central, en même temps qu'elle contraint l'historien à ne pas imaginer les infantes comme les incarnations successives d'un personnage type et invariant à travers les siècles.

**Mots clés :** femmes, Luc de Tuy, infante, royauté, Saint-Isidore de León, monastères, donations

Este texto empieza con un capítulo de los Milagros de Isidoro de Sevilla escritos por Lucas de Tuy en los años 1220-1230. Se ve al santo expulsar del monasterio de San Isidoro a la infanta Sancha, hermana de Alfonso VII y domina del Infantazgo (*Infantaticum*). Se acaba una época, que desde el siglo X había sido marcada por el papel eminente de ciertas infantas (hijas y hermanas de reyes) que dominaban un conjunto de posesiones estructuradas por uno o varios monasterios. A la muerte de las infantas, estos « infantazgos » volvían a la corona. Esta práctica, que difícilmente se puede calificar de « institución », no se nos presenta de manera totalmente clara antes de las crónicas de principios del XIII, momento en el cual desaparece como tal. La historia del Infantazgo nos invita a interrogarnos sobre el papel de las mujeres en las estrategias de poder de la España medieval, y también nos impide imaginarnos las

infantas como sucesivas reencarnaciones de un personaje que no hubiera cambiado a través de los siglos.

**Palabras claves :** mujeres, infanta, Lucas de Tuy, realeza, San Isidoro de León, monasterio, donaciones